



Fondation non conforme

Par nathaliesal

Bonjour Nous avons fait appel à une entreprise de maçonnerie pour la construction de 2 maisons individuelles destinées à la location. Les fondations ont été réalisé sur pieux et longrines. Les longrines ont fléchi pendant le coulage de la dalle. Nous avons fait stoppé le chantier et passé un expert pour un avis sur le chantier. L'expert nous a conseiller de ne pas continuer le chantier. Aujourd'hui nous sommes en procédure judiciaire depuis 2 ans. L expert n'a pas fait de retour et demande le passage d'un ingénieur beton et d'un géomètre pour vérifier de manière contradictoire la limite de propriété.

L une des dalles a ses fondations en dehors de la limite de propriété. Cela a été vérifié par le maçon lui même qui a fait appel à un géomètre.

Nous avons fait une étude de sol après la construction des dalles qui indique que les fondations ne sont pas au bon sol et que la garde hydrique n'est pas respecté.

La procédure est aujourd'hui à l'arrêt car l'expert ne se prononce pas.

Au vu de l'etude de sol ne peut on pas exiger la mise en conformité des dalles?

Je vous remercie de votre aide.